



« Volatilité des prix des produits agricoles et sécurité alimentaire »

Proposition pour un cadre de discussion

Ferdi, 16 février 2011

Il existe un consensus sur les conséquences négatives du risque de prix non couvert au niveau microéconomique et macroéconomique. L'objectif de la discussion est de dresser un panorama des actions possibles pour réduire ce risque ou en limiter les effets.

1. Causes de l'instabilité des prix internationaux des matières premières agricoles

Distinguer les causes de l'évolution à long terme des prix de celles de leurs fluctuations soit d'une part :

- les mouvements des fondamentaux (demande chinoise, faiblesse structurelle de l'offre...);
- et d'autre part les chocs transitoires :
 - les chocs naturels (climatiques) : csq du changement climatique ?
 - les phénomènes de contagion entre marchés de matières première (énergie/produits agricoles)
 - les facteurs monétaires (dollar, taux d'intérêt)
 - la financiarisation des marchés de matière première : réalité ou mythe ?

En effet toute recherche d'une stabilisation des prix devrait s'effectuer autour de la tendance de long terme (concilier la « réglementation » pour répondre à l'instabilité et le respect des tendances du marché pour assurer l'efficacité)

2. Agir au niveau international sur l'instabilité des prix

2.1. Agir sur les marchés physiques : les « anciens remèdes »

Les accords internationaux de produits entre pays producteurs et consommateurs basés sur des stocks régulateurs ou contrôle de l'offre : de nouvelles perspectives ?

2.2. Agir sur les marchés dérivés de matières premières : réglementation pour plus de transparence

Distinguer marchés organisés et marchés de gré à gré
Réglementation des intervenants, limitation du volume des transactions ?

3. Agir au niveau au niveau des Etats par l'aide budgétaire

3.1. Compenser les hausses (de prix) d'importation et les chutes de recettes d'exportation

De nouvelles perspectives pour les instruments de l'UE (Flex) et du FMI (ESF) ?

3.2. Formules de service de la dette indexé sur les termes de l'échange et « prêts contra-cycliques » dont l'amortissement est modulé en fonction de la valeur des exportations

3.3. Comment établir un lien entre l'appui budgétaire contra-cyclique et l'atténuation de l'instabilité des prix intérieurs, selon modalités examinées en 4 ?

4. Agir au niveau national sur la transmission de l'instabilité des prix du marché international aux marchés nationaux

4.1. Réduire les coûts de transaction par l'investissement dans les infrastructures pour atténuer la transmission des chocs de prix aux consommateurs et producteurs.

4.2. Pour les produits majoritairement exportés : agir pour protéger les producteurs

- Y a-t-il une place pour les mécanismes anciens (caisses de stabilisation) et prélèvements à l'exportation?
- Assurance prix par les instruments de marchés (options)
- Mécanismes d'assurance récolte
- Contrats de production (*contract farming*)

4.3. Pour les produits principalement vendus sur les marchés intérieurs: agir pour protéger les producteurs et les consommateurs

- couvrir le risque de prix à l'importation ?
- stocks nationaux de sécurité ou stocks régulateurs ?
- politique commerciale (tarifs à l'importation)
- contrôle de l'exportation
- cadre juridique propice au développement des contrats et de l'investissement
- comme pour les produits exportés (est-ce différent ?) mécanismes d'assurances récolte et contrats de production.

5. Agir à long terme sur l'offre agricole

- biais urbain des politiques économiques dans beaucoup de PED
- augmenter l'investissement public

6. Agir au niveau de la gouvernance mondiale

Un observatoire international des politiques agricoles et de l'état des disponibilités alimentaires dans le monde (rôle de la FAO ?)

- accroître l'efficacité des marchés par la diffusion de l'information et plus de transparence dans l'intervention publique.
- établir/renforcer les prévisions de récoltes par le traitement de l'information climatique (données satellitaires).
- coopération internationale : engagement des Etats à respecter un code de bonne conduite en matière commerciale (bannir les fermetures unilatérales de frontières...)